

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 juin 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 DAC 1311-2 Désignation de représentants du Conseil de Paris et de personnalités qualifiées pour siéger au sein du conseil d'administration de l'établissement public local « Maison des Pratiques Artistiques Amateurs – Auditorium Saint Germain » ainsi que du directeur de l'Etablissement.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le rapport de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, en date du 6 mai 2014 ;

Sur la proposition de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris,

Délibère :

Article 1 : Sont désignées pour représenter la Ville de Paris au sein du conseil d'administration de l'établissement public local « Maison des Pratiques Artistiques Amateurs – Auditorium Saint-Germain » :

- Pauline VERON
- Nathalie MAQUOI
- Etienne MERCIER
- Alexandre VESPERINI
- Florence BERTHOUT

Article 2 : sont désignées, en tant que personnalités qualifiées, pour siéger au conseil d'administration de l'établissement public « Maison des Pratiques Artistiques Amateurs – Auditorium Saint-Germain » :

- Anne SAUVAGE
- Tatiana BREIDI
- Dominique BOUTEL

Article 3 : M. Guillaume DESCAMPS est désigné pour être nommé par le Président du Conseil d'administration de la « Maison des pratiques artistiques amateurs – Auditorium Saint-Germain », en qualité de Directeur de l'Etablissement public local.